



Conseil municipal du vendredi 6 août 2021

- Indice 2 -

Présents (13) : Alain MESBAH SAVEL, Agnès OREVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Catherine GAUTHIER, Daniel SAPET, Bernard-Régis MAGNOULOUX, Patrick MARGAND, Isabelle JUNIQUE, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN

Absent (2) : Axel CABLE (pouvoir à A. MESBAH SAVEL), Jean-Marc COULAUD (pouvoir à A. MESBAH SAVEL)

Secrétaire de séance : Jessica MOTTIN

1. Ordre du jour

Modification du poste de comptable (Sylvain BOSC)

Voté à l'unanimité.

Suite au départ de Cécile VICTOURON et en prévision de son remplacement pour début novembre 2021, ouverture d'un poste de chargé de comptabilité communale. La charge de travail n'étant actuellement pas cohérente avec le volume du contrat de travail (12h), il est proposé d'augmenter le volume horaire associé. Le poste est ouvert à tous les grades de fonctionnaires, et sera publié une fois la délibération votée en séance.

Charges scolaires pour l'école de Saint-Félicien (Sylvain BOSC)

Voté à 14 voix pour et 1 abstention.

La Mairie de Saint-Félicien a fixé un forfait annuel de 651,11€/an pour chaque enfant de la commune de Saint-Victor inscrit à l'école publique de Saint-Félicien. Au titre de l'année scolaire 2021-2022, 9 enfants et 1 enfant en garde alternée (soit ½ du forfait) seront concernés, soit un total de 6185,54€.

Modification du tarif de la cantine de l'école (Sylvain BOSC)

Pour information

Le Restaurant Traiteur Marmey en charge de la restauration méridienne des élèves de l'école a augmenté le tarif des repas pour l'année scolaire 2021-2022 à hauteur de 0,06€ par ticket, sur un total de 3,91€. La hausse sera intégralement prise en charge par la commune.

Location de matériel (Alain MESBAH SAVEL)

Voté à l'unanimité.

Le prêt du rouleau compacteur à d'autres communes sera désormais facturé 150€ pour une journée de 8 heures, et 20€ supplémentaires pour chaque heure de dépassement. A ce stade, seuls les deux rouleaux récupérés de l'ex-Communauté de Commune du Pays de Saint-Félicien sont concernés (car le plus fréquemment prêtés) mais il n'est pas exclu que d'autres matériels le soient à l'avenir. A noter que le prix de la location a été fixé au travers d'un benchmark auprès de locatiers.

Rétrocession de deux parcelles d'alignement (Alain MESBAH SAVEL)

Voté à l'unanimité.

Les parcelles concernées par la présente délibération appartiennent à Mme GAILLARD et se situent au lieudit « La Brousse » (Les Clots). Il est proposé que ces parcelles, d'une superficie respective de 8 et 1m², soient acquises par la commune à l'euro symbolique en vue de les faire goudronner.

Appel à candidature pour une délégation de service public au snack-bar (Agnès OREVE)

Pour information.

L'avocate doit réaliser un comparatif entre les deux options à disposition : bail commercial ou délégation de service public (DSP). La fin du bail actuel est contractuellement fixée au 14/04/2022. Un courrier a été envoyé au gérant pour lui rappeler cette échéance. Dans le cas où l'option DSP était retenue, il serait nécessaire de réaliser un appel à candidatures, dont les modalités seront à définir. Etant précisé que le contrat de gérance actuel n'est juridiquement ni un bail commercial, ni une DSP.

Décision budgétaire modificative (Agnès OREVE)

Voté à l'unanimité.

Cette délibération a pour objet le vote d'un avenant au budget communal de l'année 2021, intégrant notamment la notification d'une subvention d'état (DSIL) par le préfet de département pour le projet de réhabilitation de l'immeuble de la Fontaine. 502 000 € ont été attribués à la commune soit quasiment le montant demandé initialement (532 000€). Le montant total des dépenses au titre de ce projet a été estimé à 1 502 600 €, couvert en partie par (i) la notification de la DSIL précédemment mentionnée et (ii) l'emprunt de 1 000 000 € contracté par la commune. Des délibérations modificatives seront à prévoir ultérieurement, au gré de l'affinage des estimations du montant des travaux (suite à la consultation des entreprises) et des notifications de subvention (région, départements).

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) -Opération	Montant	Article (Chap.) -Opération	Montant
21318 (21) – 132 : Autres bâtiments publics	132 000,00 €	1321 (13) – 126 : Etats et établissements nationaux	502 600,00 €
2138 (21) – 132 : Autres constructions	- 40 000,00 €	1641 (16) : Emprunts en euros	1 000 000,00 €
2313 (23) – 126 : constructions	910 000,00 €		
2313 (23) – 131 : constructions	20 000,00 €		
2313 (23) – 132 : constructions	268 000,00 €		
2313 (23) – 133 : constructions	212 600,00 €		
	1 502 600,00 €		1 502 600,00 €
Total Dépenses	1 502 600,00 €	Total Recettes	1 502 600,00 €

2. Questions diverses

Emploi d'une personne pour les travaux de démolition à l'intérieur de l'immeuble de la poste (Alain MESBAH SAVEL)

- La charge de travail actuelle des employés municipaux ne leur permet pas de réaliser les travaux de démolition des cloisons à l'intérieur de l'immeuble de la Poste, en prévision de la réalisation des travaux d'aménagement d'appartements
- La personne identifiée sera supervisée par Jean-Marc COULAUD et Alain MESBAH-SAVEL
- Contrat de 32 heures hebdomadaires, renouvelable d'une semaine sur l'autre

Remplacement de Lise REYNAUD pour congés maternité (Sylvain BOSC)

- Suite à l'arrêt de Lise REYNAUD, une salariée a été embauchée au pied-levé pour absorber la charge (nettoyage de divers sites et appui à la gestion des gîtes)
- A noter que Mélanie KERVICH reprend également en charge la propreté de la salle de Deyras
- Le contrat représente 17 heures hebdomadaires, renouvelable d'une semaine sur l'autre

L'opposition demande un point sur le nombre d'employés municipaux : Alain MESBAH SAVEL indique que la commune compte actuellement 9 salariés.

Maison de santé à Saint-Félicien (Agnès OREVE)

- Pour rappel, le projet était initialement porté par la commune de Saint-Félicien seule
- Une réunion a été montée par Yann EYSSAUTIER, en présence des représentants des communes avoisinantes et des trois médecins de la future maison de santé
- Une première proposition consistait en la création d'un syndicat intercommunal pour la gestion de cet établissement, qui représentera néanmoins un coût dans la durée et dont la gestion pourrait s'avérer lourde
- Sylvain BOSC attire l'attention sur le fait que le nombre de communes mobilisées pourrait influencer sur le volume des subventions accordées

Démarrage du chantier de la route de contournement du village (Alain MESBAH SAVEL)

- Pour rappel, création d'une route reliant la route du cimetière au centre du village (via le chemin situé entre le Restaurant Marmey et l'Immeuble de la Fontaine).
- Démarrage vers le 15 septembre des travaux de voirie
- Les travaux seront réalisés par EIFFAGE Route (Salaise-sur-Sanne) et ne consisteront qu'en la réalisation d'une plateforme et d'une voie d'accès, l'enrobé ne sera réalisé qu'à la fin des travaux sur le bâtiment de la Fontaine.
- Ces travaux sont un préalable au démarrage des travaux de désamiantage de l'immeuble de la Fontaine

Route de Lachaux (Alain MESBAH SAVEL)

- Pour rappel, l'agglomération souhaite rétrocéder le chemin de Lachaux à la Commune, en l'état et sans travaux de remise en état
- Entretien avec MM SAUSSET et WIART (respectivement, vice-président d'ARCHE Agglo en charge de l'économie et Maire de Bozas), ainsi que les artisans de la zone
- Un accord de principe semble se dessiner : participation d'ARCHE Agglo à hauteur de 63 000€ environ, sous réserve que la commune mette le même montant sur la table et que les entreprises acceptent de participer. Les montants exacts resteraient néanmoins à fixer
- Lors du prochain conseil municipal, une délibération relative à la signature d'une convention de récupération de la voirie d'ARCHE Agglo vers la Commune sera ajoutée à l'ordre du jour.

Sens unique chemin de la Reynère : arrêté de Mairie (Alain MESBAH SAVEL)

- Demande par Mme FRACHISSE d'un sens unique (Saint-Victor vers Colombier le Vieux) sur cette voirie très circulante pour limiter les risques
- A noter que les travaux sur le pont du Duzon, qui vont démarrer à la rentrée, sont susceptibles d'augmenter fortement la circulation à Deyras et aux alentours
- Il est décidé en séance que le sens unique sur le chemin de la Reynère sera temporaire, pour la durée des travaux sur le pont du Duzon.

Chemin à Grenouillat (Alain MESBAH SAVEL)

- En 2017, la commune a créé une voirie à Grenouillat, le chemin appartient à la Mairie et sera goudronné au plus tard dans deux ans
- M. SERVE se porte acquéreur d'un bout de chemin à hauteur de 5€/m².

Point sur la stérilisation des chats (Fabienne FROMENTOUX)

- Aide de la fondation Brigitte Bardot accordée pour la stérilisation de 34 chats.
- A ce jour, 18 chats ont été stérilisés.

Missions de Me COZON (Agnès OREVE)

- Plusieurs missions ont été confiées à Maître COZON depuis l'été 2020 :
 - étude du contrat du snack et rédaction d'un avis de fin de bail ;
 - analyse juridique pour une commande groupée de fioul domestique ;
 - étude sur les statuts de l'immeuble de la Fontaine, permettant de confier le dossier à un conseil pour optimiser la fiscalité des travaux ;
 - étude de la position de l'ascenseur de l'immeuble de la Fontaine, au regard de la hauteur prévue de la structure et des limites (risques de contentieux).
- Dossiers en cours d'instruction :
 - fixation du loyer de Mme LUQUET et avenant au bail (à noter sur ce dossier : Mme LUQUET a été approchée par la commune pour convenir d'un nouveau bail, proposition qui semble avoir été refusée) ;
 - comparaison entre un bail commercial et une délégation de service public pour le snack-bar

Point sur la signalétique (Agnès OREVE)

- 3 devis ont été demandés à des entreprises, 2 ont été reçus.
- Certaines décisions restent à prendre (lors d'une future séance) : couleur des panneaux, etc.

Mails de Lise Marie REVOL (Agnès OREVE)

- Il a été décidé de ne pas répondre aux mails reçus

Mail de Carina BOSSI (Agnès OREVE)

- Problématique de nuisances sonores sur le chemin de Grand Bayle, lié au passage d'engins à moteur
- Parmi les chemins concernés : un chemin privé et un chemin d'exploitation
- Une rencontre sera prévue prochainement en mairie

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 17 septembre à 20h30, à la maison des associations.